

## Avis CSRPN n° 2017-10

### AVIS DU CSRPN DE LA REUNION SUR LE PLAN DIRECTEUR DE CONSERVATION DE *MONARRHENUS SALICIFOLIUS* CASS.

REUNION PLENIERE DU 5 OCTOBRE 2017

Lieu : Conservatoire botanique

Pétitionnaire : Région Réunion

#### Contexte et objet de la demande :

Dans le cadre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral, la Région Réunion a financé la rédaction par le CBN de Mascarin de plans de conservation de deux espèces spécifiques de la falaise littorale dite « de la corniche ».

Il s'agit :

- du plan de conservation du Bois de paille-en-queue *Monarrhenus salicifolius*
- du plan de conservation de la Mucune géante *Mucuna gigantea*

#### Remarques préalables :

Le commentaire général préalable pour ce plan (organisation, contribution du Comité scientifique et technique, facilitation du rapportage, mention des différents versionnages, etc.) étant semblable à celui du rapportage du PDC *Mucuna gigantea*, nous renvoyons le lecteur à ce dernier document pour en prendre connaissance.

Le plan directeur de conservation de *Monarrhenus salicifolius* soumis pour avis au CSRPN est, de même que celui de *Mucuna gigantea*, **très complet**, bien rédigé et documenté et son contenu est clair et scientifiquement bien étayé. Notamment, un **bon état des lieux, les menaces et les enjeux ont été clairement exposés**. Sur la forme, il n'y a pas de remarques particulières.

Ce plan dont la qualité et la rigueur scientifique méritent d'être soulignées, n'appelle que de rares questionnements sur le fond, complétés par quelques suggestions ci-dessous. Les interrogations concernent plus particulièrement :

- des éléments dans la grille d'analyse de l'état de conservation qui paraissent contestables, comme le nombre d'individus de Bois de paille en queue observé en grande partie à la jumelle. Or, le risque de confusion trop important avec *M. pinifolius* interpelle quant aux chiffres annoncés aussi précis que 5412 ou 6418 ;

- la mise en cohérence entre la carte de répartition des stations de *Monarrhenus salicifolius* (fig. 1 et aussi fig. 13) et la suite du texte qui met en doute les déterminations des stations intérieures (cf. p. 23). Le texte ne paraît pas toujours clair sur la prise en compte effective de ces données douteuses.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

L'analyse des problématiques et les propositions thématiques à aborder dans le plan concluent justement l'état des lieux et le bilan des enjeux. Les objectifs de la stratégie nous semblent logiques et pertinents. Il en est de même pour les actions proposées en conséquence (Tableau 9 - Récapitulatif des actions à mettre en œuvre répondant aux objectifs particuliers, concrets, réalistes et réalisables) ainsi que la hiérarchie choisie entre ces actions. Voir néanmoins la remarque 1 ci-dessous.

À noter que, comme pour le PDC de *Mucuna gigantea*, les rapporteurs ne souhaitent pas se prononcer sur certaines parties des fiches actions qui ont été élaborées. En effet, il n'est pas certain que nous soyons ici pour valider les pilotes voire l'implication des partenaires pour ces fiches.

Pour conclure, **le plan met en perspective deux problématiques essentielles** pour la conservation de cette espèce :

- la position taxonomique de l'espèce et sa distinction vis-à-vis de *M. pinifolius* Cass. ; le problème n'est pas en soi nouveau et *M. pinifolius* et *M. salicifolius* ont par le passé parfois été considérés comme relevant d'une seule espèce polymorphe, comme le proposait T. CADET (1970). L'étude génétique proposée nous paraît incontournable et fondamentale pour résoudre ce point et adapter en conséquence la stratégie de conservation globale du genre. La question de la similitude des populations mauriciennes et réunionnaises de *M. salicifolius* devra aussi y être abordée.
- le réel avenir de cette espèce sur une falaise désormais morte et fortement menacée par les invasions de *Tecoma stans* et *Hiptage benghalensis*.

**Suggestions d'amélioration du document :**

1. Les formes architecturales des deux espèces de Monarrhenus sont bien différentes dans leur écologie typique. Cet aspect n'est pas vraiment développé par le plan, pourtant l'étude comparative des formes de croissance et de leur déterminisme nous paraît une thématique de recherche étroitement liée aux questions taxonomiques et écologiques posées.

2. L'approche écologique et fonctionnelle de la falaise littorale est mieux appréhendée dans ce plan que pour *Mucuna gigantea* et à cet égard les explications fournies par la figure 6 « Schéma du cycle d'évolution naturelle d'une falaise littorale » et le chapitre « Syndynamique » méritent d'être soulignées.

3. La végétation actuelle de la falaise littorale est pour partie héritée d'une potentialité végétale régressant progressivement depuis les années « 1960 » et liée aux anciennes fonctionnalités maritimes de la falaise, et pour l'autre partie issue d'une dynamique croissante d'installation d'une nouvelle composition floristique associée aux conditions écologiques actuelles à influence de la mer faible à nulle. L'étude actuelle des conditions écologiques actuelles doit donc être replacée dans un contexte d'écologie historique :

- reflétant l'aménagement progressif du pied de falaise et les modifications provoquées des conditions écologiques ;
- retraçant le passage d'une falaise maritime naturelle vive à une falaise artificialisée quasi morte.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

**Avis final du CSRPN:**

**L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :**

**Le CSRPN donne un avis favorable pour la validation du PDC du Bois de paille-en-queue *Monarrhenus salicifolius* avec trois recommandations :**

- **Reconsidérer le renforcement de population, qui ne paraît pas opportun dans la mesure où la régénération naturelle reste possible**
- **Mettre en priorité 1 la gestion des menaces de la falaise**
- **Prévoir le maintien d'un secteur de falaise fonctionnelle, telle que prévue dans les mesures compensatoires de la NRL**

Fait à Trois Bassins, le 13 octobre 2017

Le Vice-président du CSRPN



Jacques ROCHAT